



**GR – CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL (NATIONALE A, B & C)
TROPHÉE FÉDÉRAL INDIVIDUEL / COUPE DES CLUBS
24 au 26 janvier 2024 à Reims
INFORMATIONS**

Pour cette compétition :

- **La date d'ouverture sur EngaGym est fixée au 24 décembre et la date de forclusion est fixée au 15 janvier.**

ENGAGEMENTS ET FORFAITS

Les gymnastes qualifiés sont automatiquement engagés, il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation. Ces forfaits sont à signaler via EngaGym jusqu'au 20 janvier. Après cette date les forfaits sont à déclarer sur le site de compétition.

Forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende.

Forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...).

Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. réglementation technique).

ACCRÉDITATIONS

Tous les clubs doivent engager leur dirigeant (un seul par club) et leurs entraîneurs dans les catégories Accréditation dirigeant ou Accréditation entraîneur correspondantes.

Ces engagements valant demande d'accréditation sont à effectuer avant de valider l'ensemble des engagements et de procéder au paiement (édition du bordereau), et **au plus tard le 10 janvier**.

Attention, les personnes à accréditer doivent avoir la discipline GR identifiée sur leur fiche licence pour être prises en compte dans la liste des licenciés disponibles.

Des ajustements sur le nombre d'accréditations peuvent être réalisés par la FFGym ou le COL en cas de demande exagérée.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement.

Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci.

Nous vous recommandons d'attendre la date de forclusion pour procéder au règlement, de façon à éviter des ajustements en cas de forfait ou de repêchage et à bien prendre en compte l'engagement des gymnastes pour la Coupe des Clubs.

Le règlement par e-paiement est à privilégier, en sachant que celui-ci n'est accessible qu'après la date de forclusion.

La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés.

La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

Coordonnées bancaires fédérales pour le paiement par virement bancaire :

Banque 10278 Guichet 06076

Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64

IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464

BIC : CMCIFR2A

Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST

53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS

MUSIQUES

Les musiques des enchaînements devront être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.

Il appartient à chaque club de vérifier que les musiques sont bien présentes dans DJGym et associées au(x) bon(s) engin(s). Attention à bien prendre en compte les appareils Mains Libres ou Engin Libre en fonction des catégories.

Pour toutes les gymnastes membres d'une équipe de la Coupe des Clubs, les clubs doivent associer leur musique à l'appareil Multi-engins dans DJGym. Cette démarche est à effectuer au plus tard le lundi 20 janvier 2025.

JURYS

Pour les juges clubs et juges convoqués, une réunion en visioconférence sera organisée la semaine du 20 janvier.

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

Les autorités décisionnelles désignées pour cette compétition sont :

- Gestionnaire de compétition = Kamal ARGAIÏBI kamal.argaibi@ffgym.fr
- Directeurs de compétition = Kamal ARGAIÏBI kamal.argaibi@ffgym.fr, Gaël MAYER
- Représentante technique fédérale = Maud ROUSSOT roussot.maud@wanadoo.fr
- Responsable des juges = Amandine GARBIN, Aurélie BARON
- Délégués fédéraux = Delphine LEROUX, Olivier LAURENT